AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1183
FR0000050320-FS0517

8 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

RADIALL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2017, le groupe familial Gattaz (à savoir les sociétés Hodiall[1] et Société d'Investissement Radiall[2], M. Pierre Gattaz, M. Yvon Gattaz et Mme Geneviève Gattaz et certains membres de la famille Gattaz) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juin 2017, le seuil de 95% du capital de la société RADIALL et détenir 1 709 644 actions RADIALL représentant 3 212 904 droits de vote, soit 98,43% du capital et 99,15% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hodiall[1]	1 057 364	60,87	1 908 346	58,89
Société d'Investissement Radiall[2]	293 304	16,89	586 608	18,10
Yvon et Geneviève Gattaz	309 700	17,83	619 400	19,12
Pierre Gattaz	49 140	2,83	98 280	3,03
Famille Gattaz	136	0,01	270	0,01
Total groupe familial Gattaz	**1 709 644**	**98,43**	**3 212 904**	**99,15**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions RADIALL sur le marché dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Hodiall et les autres membres du groupe familial Gattaz sur les actions RADIALL[4].

[1] Société anonyme (sise 25, rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers) contrôlée par la famille Gattaz.
[2] Société civile (sise 25, rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers) contrôlée par la famille Gattaz.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 736 986 actions représentant 3 240 297 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment D&I 217C1007 du 19 mai 2017.